



N'est-ce pas que l'alcool a été interdit

D'après Anas (qu'Allah l'agrée) qui a dit : " J'étais échanson pour les gens dans la maison d'Abû Talhah et à ce moment-là leur vin était : " Al Fadîkh ". Alors, le Messager d'Allah ﷺ ordonna à un héraut de proclamer : N'est-ce pas que l'alcool a été interdit . Il a dit : Alors, Abû Talhah m'a dit : " Sors et jette-le. Alors, je suis sorti et je l'ai jeté. Il s'est alors déversé dans les rues de Médine. Certaines personnes du peuple ont dit : " Des gens ont été tués alors qu'il était dans leurs estomacs. Alors, Allah descendit le verset suivant : {Il n'y a aucun blâme à l'égard de ceux qui ont cru et accompli les œuvres vertueuses pour ce qu'ils ont consommé.} [La Table Servie, 5 : 93] le verset.

[Authentique] [Rapporté par Al Bukhârî et Muslim]

Anas ibn Mâlik (qu'Allah l'agrée) a informé qu'il était échanson pour les gens qui étaient dans la maison du mari de sa mère : Abû Talhah (qu'Allah l'agrée) ; et à ce moment-là leur vin était : " Al Fadîkh ", un mélange de dattes mûres et d'autres vertes. Alors, un héraut du Messager d'Allah ﷺ proclama : " N'est-ce pas que l'alcool a été interdit. " Il a dit : Alors, Abû Talhah m'a dit : " Sors et déverse-le et jette-le. Alors, je suis sorti et je l'ai déversé et jeté. L'alcool a alors coulé dans les rues de Médine. Certaines personnes du peuple ont dit : " Certains Compagnons ont été tués avant son interdiction alors qu'il était dans leurs ventres. Alors, Allah descendit [le verset suivant] : {Il n'y a aucun blâme à l'égard de ceux qui ont cru et accompli les œuvres vertueuses pour ce qu'ils ont consommé.} [La Table Servie, 5 : 93] le verset. C'est-à-dire : Il n'y a pas de péché contre ceux qui ont cru à propos de ce qu'ils ont consommé et bu comme alcool avant son interdiction.

<https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/66034>

